

Dénomination de voie - Rue Pierre et Marie Curie - Modification de la délibération du 20 mars 1931

M. LE MAIRE, Rapporteur : La journée internationale des droits de la femme du 8 mars prochain est pour nous l'occasion de réparer une injustice.

Depuis de nombreuses années, une rue du quartier de la Butte à Besançon est dénommée Pierre Curie. Son épouse Marie Curie qui a toujours partagé activement ses travaux, avec la découverte du polonium et l'isolement du radium, ce qui leur valut de partager avec Henri Becquerel le Prix Nobel de physique en 1903, n'a pas été associée à cette dénomination.

Cette femme de génie, deux fois Prix Nobel et qui a succédé à son mari à la Sorbonne, devenant ainsi la première femme à enseigner en ce lieu, ne peut être dissociée de son mari sur une plaque de rue.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de dénommer désormais cette voie : rue Pierre et Marie Curie et de procéder à l'inauguration de la nouvelle plaque de cette rue le 8 mars prochain.

«M. Bernard LAMBERT : On a passé le point 30, Monsieur le Maire ? Je vais le mettre au vote (rires). Il s'agit pour ce point 30 chers collègues de compléter une carence d'un Conseil Municipal ancien qui avait laissé Pierre Curie veuf de son épouse.

M. LE MAIRE : Le 8 mars, c'est la Journée de la Femme. Or Pierre et Marie Curie avaient été unis dans la vie, dans leurs recherches, et on parlait toujours de la rue Pierre Curie. Donc nous avons voulu symboliquement, très symboliquement, rebaptiser cette rue en y ajoutant le nom de Marie Curie. Ce qui veut dire, je le dis assez fort pour que l'on entende parce que c'est important, que pour la Journée de la Femme nous débaptiserons la rue Pierre Curie pour l'appeler rue Pierre et Marie Curie. C'est quelque chose de symbolique. J'ai écrit à toutes les personnes qui habitent dans la rue Pierre Curie pour leur dire que le nom de la rue ne va pas changer mais que nous aurons ainsi réuni sur une plaque de rue ce couple merveilleux qui a tant fait pour le renom de la France. Vous pouvez voter si vous le voulez.

Mme Nicole WEINMAN : Puisque vous nous parlez de la journée de la femme du 8 mars, je voulais savoir si la Ville de Besançon avait été sollicitée par une association de femmes qui fait le tour des villes de France, notamment des grandes villes et qui va à la rencontre des femmes notamment dans les quartiers sensibles ou dits sensibles pour dénoncer justement les tournantes et les pressions qu'elles subissent quelquefois aussi bien morales que physiques.

M. LE MAIRE : A ma connaissance, on n'a pas été sollicité.

Mme Nicole WEINMAN : C'est une association qui s'appelle, excusez-moi, «Ni putes, ni soumises» et qui marche à travers toute la France et je souhaiterais savoir si vous souhaitez associer la Ville de Besançon à cette démarche que je trouve pour ma part très intéressante.

M. LE MAIRE : Je connais bien l'initiative de «Ni putes, ni soumises», je la trouve aussi intéressante. Nous n'avons pas été contactés par cette association, je le regrette, il n'est peut-être pas trop tard d'ailleurs.

M. Bruno MEDJALDI : On n'a pas été sollicité effectivement mais par contre il y a une dizaine d'associations qui se sont fédérées ensemble pour organiser cette réunion du 8 mars et donc il y aura une grosse manifestation sur Besançon aidée par la Ville bien sûr.

M. LE MAIRE : En parlant de femmes et de femmes qui luttent, je me permets de vous rappeler que dimanche à 11 heures, départ parking Chamars et arrivée à l'Hôtel de Ville, nous allons manifester notre soutien à la première citoyenne d'honneur de Besançon.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, on aurait pu à propos de Pierre et Marie rapprocher ce couple du groupe scolaire à Palente.

M. LE MAIRE : C'est très difficile de changer un nom de rue, c'est très compliqué. En ce qui concerne le projet de ce soir, on l'a présenté un peu rapidement mais j'étais sûr que le Conseil Municipal y adhérerait. Ce sera une belle opération, vous y serez invités bien entendu. Et j'espère vous voir nombreux dimanche à Chamars pour soutenir Ingrid BETHANCOURT».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.